



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Dijon, le 19 octobre 2022

Direction de la santé publique  
Département prévention santé environnement  
Unité territoriale de Côte d'Or

**Le directeur général de l'agence régionale de santé  
Bourgogne – Franche-Comté par interim**  
à

Affaire suivie par : Ekoué LOGOSSA  
Courriel : [ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-dsp-se-21@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03 80 41 97 50

Monsieur le Maire  
Mairie  
21150 HAUTEROCHE  
[mairie.hauteroche@wanadoo.fr](mailto:mairie.hauteroche@wanadoo.fr)

Références : 2022/648/EDCH/UGE103/EL

**U R G E N T**  
**RESULTATS D'ANALYSES D'EAU**  
**DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**Objet : Résultats d'analyses nitrates non conformes à la norme eau distribuée du code de la santé publique**  
**Commune de : HAUTEROCHE, réseau principal**  
**Population concernée : 55 habitants**

Le prélèvement réalisé le 18/10/2022 sur le réseau principal de Hauteroche (lieu exact : 2 rue de la fontaine) dont vous avez la charge a montré la présence de nitrates à un taux de **55.8 mg/L**.

Cette eau n'est donc pas conforme à la limite de qualité de 50 mg/L.

**Cette eau doit être interdite à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons. Toute la population de votre commune doit en être informée immédiatement par tous les moyens adaptés. Vous informerez mon service sur les modalités utilisées pour cette information.**

Des actions pour un retour à la normale doivent être entreprises. Des restrictions similaires ont déjà eu lieu ces trois dernières années. Conformément à l'arrêté préfectoral du 24/11/2021, la commune est mise en demeure de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée pour le paramètre nitrates dans un délai de 3 ans. Vous voudrez bien faire part à mon service des actions entreprises et envisagées. Le contrôle renforcé est maintenu sur ce réseau.

**Pour le Directeur Général par intérim  
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires**

**Célia FIABANE**

Copie à :

- Préfecture
- Sous-préfecture de Montbard